

ECART HOMMES/ FEMMES

OBJECTIFS DE PROGRESSION

CONSTAT SUR L'ANNEE 2023 SITUATION ETABLIE PAR LE RSU

Le résultat de l'année 2023 pour la Communauté d'Agglomération Saint Avold Synergie « CASAS » est de 64/100, donc inférieur au taux minimum attendu de 75/100

L'index se calcule sur 4 indicateurs :

L'indicateur n°1 correspondant à l'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les fonctionnaires

L'indicateur n°2 correspondant à l'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les contractuelles

L'indicateur n°3 correspondant à l'écart de taux de promotion de corps entre les femmes et les hommes

L'indicateur n°4 correspondant au nombre d'agents publics du sexe sous représenté parmi les 10 agents ayant perçu les + hautes rémunérations

L'index 64/100 a été calculé uniquement sur l'indicateur 1

Il est à noter que 4 femmes font partie des 10 plus hautes rémunérations, ce qui devrait donner la note de 10/10 selon la synthèse explicative de l'index de l'égalité professionnelle dans la fonction publique territoriale.

LES OBJECTIFS DE LA CASAS

a. POSER UN DIAGNOSTIC SUR LA SITUATION

1. dresser un état des lieux de l'égalité entre les hommes et les femmes de la CASAS
2. rechercher les motifs de l'écart d'index

b. DEPLOYER UN PLAN D'ACTION

-Recruter des femmes dans les emplois techniques

-Promouvoir les femmes dans des emplois de direction

-Proposer de la flexibilité aux femmes pour leur permettre de postuler à des emplois plus techniques avec une dérogation d'astreinte

-Faciliter l'aménagement des horaires (prendre en compte la situation familiale)

-Promouvoir l'accès à la formation et la validation des acquis

-Former les managers à la prise en compte de la situation des femmes sous leur hiérarchie et à l'évaluation des compétences sans distinction de sexe

-Former tout le personnel sur les questions égalités hommes/ femmes

C. ASSURER UNE EGALITE DE SALAIRE A POSTE EGAL

-Instaurer une transparence salariale, tendre à équilibrer le régime indemnitaire

-Etudier chaque revalorisation individuelle en tenant compte des écarts pour les réduire

D. COMBATTRE LE SEXISME ORDINAIRE

-Lutter contre les appellations inappropriées, les propos irréfléchis, les remarques désobligeantes, les traitements discriminatoires

-Lutter contre les violences et porter plainte systématique

-Prendre des sanctions en cas de faits avérés ou répétés